



Déclaration liminaire au CTL du 04 juin 2020

Monsieur le Président ,

Les fonctionnaires sont indispensables à la vie de la Nation. Personne ne pourra nous taxer de dogmatisme en réaffirmant ce principe. Pourquoi ? Parce que nous ne sommes plus les seuls à l'affirmer :

TOUT LE MONDE le dit : du Président de la République et l'ensemble l'ensemble des ministres qui composent son gouvernement à l'IFRAP, pseudo-institut de recherche sur les politiques publiques, connu pour sa haine farouche des fonctionnaires.

Enfin, l'ensemble de la société prend pleinement conscience que les fonctionnaires ne sont pas des assistés, des inutiles, des fainéants.

Cependant, la prise de conscience est une chose, mettre les actes et les moyens en corrélation en est une autre. Et là, le compte n'y est pas. C'est même l'opprobre et le soupçon qui caractérisent les premières mesures prises par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

Comment définir autrement l'ordonnance concernant les congés ? Comment accepter que les personnes en position de télétravail puissent être suspectées de ne pas travailler ? Comment accepter que la reconnaissance de l'engagement et de l'investissement sans failles des agents se traduise par l'octroi d'une prime versée de façon arbitraire et injuste à seulement une partie des agents ?

Et que dire du Plan de Reprise d'Activité (PRA) qui s'est traduit par un retour massif des agents dans les services dès le 11 mai ? Dans notre département plus que dans les autres, d'ailleurs.

Le premier sujet d'étonnement est la date de mise en œuvre du PRA : mettre en œuvre un PRA le 14 mai pour une rentrée le 11 mai est pour le moins tardif.

Plus grave, les dates d'établissement des plans de prévention ne nous rassurent pas : en effet, elles s'étalent du 15 au 20 mai soit de 4 à 9 jours après la date de reprise du 11 mai. Et c'est encore plus préoccupant quand on lit :

« **Retour à effectif complet à compter du 11 mai 2020 avec adaptation pour un seul poste de travail (RNF) en raison de l'activité réduite. Reprise générale à compter du 25 mai 2020 pour l'ensemble de l'équipe.** »
La formule est d'autant plus inquiétante qu'elle n'est pas claire.

Dans un autre service, l'en-tête indique « **MESURES DE PRÉVENTION MISES EN OEUVRE au 19/05/2020** », ce qui laisse supposer que pendant 6 jours, il n'y a eu aucune mesure de prévention.

Ailleurs, on peut lire les affirmations suivantes :

« **Le télétravail n'a pas été mis en œuvre, les agents ne présentant pas de pathologie particulière et aucun, à l'exception du chef de poste, n'ayant d'enfants de moins de 16 ans.** ». Est il besoin de rappeler que le télétravail reste privilégié ?

Ou

« *Il n'y a aucun problème de jauge et la distance entre les postes de travail excède 1 mètre* »; pas 2 m ? Encore une fois, la phrase est ambiguë, mais même si la distance entre les bureaux est d'un peu plus d'un mètre, compte tenu de la formulation, la surface du carré ne pourra en aucun cas faire 4 m².

Et à part pour le SIE de COGNAC et de RUFFEC, il n'a été fourni aucun plan nous permettant de simplement visualiser les aménagements prévus (on ne parlera pas encore de juger de leur pertinence !)

Les consignes ne semblent donc pas avoir été bien comprises, à supposer qu'elles aient été convenablement transmises. À moins qu'il ne s'agisse, dans le meilleur des cas, que d'un problème de rédaction, ce qui laisse penser que ces fiches n'ont pas été relues.

À ce jour ces approximations semblent heureusement sans conséquences et nous ne pouvons que souhaiter que cela ne change pas.

Ensuite, lors de son allocution sur la covid-19 le Président de la République avait indiqué « **toutes les réformes en cours sont suspendues, à commencer par la réforme des retraites** ».

Or sauf erreur de notre part, l'état d'urgence sanitaire est à ce jour prolongé jusqu'au 10 juillet 2020.

Sans que cela signifie notre acquiescement en quoi que ce soit, nous vous demandons donc de reporter toutes les réformes en cours ou envisagées, et donc l'examen de tous les points en lien avec ces réformes après le 10 juillet 2020 a minima, en tout état de cause jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Par réforme, nous entendons le Nouveau Réseau de Proximité (NRP), bien sûr, mais aussi tout ce qui touche aux restructurations de service, ce qui inclut les points suivants à l'ordre du jour de ce CTL :

- caisse conjointe à Barbezieux (quand bien même son installation n'est prévue qu'au 1^{er} septembre 2020)
- caisse conjointe DDFIP-Pairie prévue début juillet 2020
- réorganisation de la division recouvrement à la DDFIP prévue au 1^{er} juillet 2020

mais aussi et pour d'évidentes questions sanitaires, les déménagements de la Paierie départementale, de la TAMA, de la trésorerie de CONFOLENS et le transfert du PTGC ; ainsi que toute autre réforme ou restructuration qui pourrait d'ores et déjà être envisagée.

Nous avons déjà évoqué le peu de considération que vous portez au dialogue social en présentant au CHSCT ou au CTL les plans de reprise d'activité plusieurs jours après le retour d'une majorité d'agents en présentiel. Au-delà de cette pratique antinomique d'un dialogue social de qualité, la lecture des fiches de prévention du risque nous conduit à conclure que cette façon de faire est pour le moins imprudente et contribue à faire courir des risques inutiles aux agents.

Enfin, il est grand temps de mettre les actes en corrélation avec les paroles. La reconnaissance de notre importance est plus qu'essentielle. Ainsi nous réclamons l'arrêt des suppressions massives d'emploi, seulement guidées par un certain dogmatisme budgétaire, une refondation totale des carrières avec une juste revalorisation des rémunérations, une augmentation des volumes de promotion interne et évidemment des recrutements PAR CONCOURS à hauteur des besoins réels afin d'effectuer l'ensemble de nos missions.